

Jocelyne JAVERZAC
Ldb Gravardie
24110. MANZAC /VERN.

le 8 juillet 2019
numéro provisoire : C57-045



Objet: Enquête Publique
P.L.U.

à Monsieur le Président de la Commission
d'enquête

Monsieur,

je suis domiciliée sur la commune de Manzac sur Vern. Je suis propriétaire de 2 parcelles AZ 12 AZ 11 d'une superficie de 2227 m² jusqu'à aujourd'hui constructibles, qui d'après le nouveau plan d'urbanisme deviendrait zone non constructible.

J'ai déposé le 08/01/2019 une demande de certificat d'urbanisme auprès de la mairie (N°Cu 02425119R0002)

L'opération envisagée étant la construction d'une maison individuelle pour un de mes enfants.

(Il s'agit de ma fille actuellement en location âgée de 18 ans atteinte d'une sclérose en plaque invalidante.) Ceci vous permet de comprendre pourquoi je souhaiterais garder la possibilité de construire dans cette zone.

D'autre part ce terrain bénéficie d'une desserte publique en eau potable, électricité et voirie. D'autres constructions existent sur les parcelles contiguës.

J'ai rencontré le samedi 15 juin en mairie une personne de la commission d'enquête à qui j'ai soumis cette même demande. Je souhaiterais également des précisions sur l'article 7 du C.U. qui mentionne une "décision de sursis à statuer".

Dans l'attente d'une réponse je vous adresse mes salutations respectueuses.
Mme Javerzac